

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 05/11/2024 - 40199 - 2021 B 02923 - 899 790 067 - A2L RENOVATION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovant ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS A2L RENOVATION	
SIRET 89979006700016	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
55 Chemin LAPUJADE	
31200 TOULOUSE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées TRAVAUX DE CONSTRUCTION SPE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 1 593	Bénéfice imposable à 15% 21 676	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐	Zones franches d'activité art 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2 Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée.
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe.
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Cabinet ACE 2 RUE DU PRE FERME 31200 TOULOUSE Tél. 05 34 25 75 19	Nom et adresse du conseil : Certifié conforme à l'original Tél
--	--

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date 29/10/2024 Lieu Toulouse
Qualité et nom du signataire : ELGHORAB Ahmed
Signature :

N° d'agrément : Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A2L RENOVATION**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, **11 433**
sur les DSN de 2022. **11 433**
Montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I <i>ater</i> et <i>aquater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SAS A2L RENOVATION										55 Chemin LAPUJADE		Néant ☐							
Adresse de l'entreprise		31200 TOULOUSE																			
SIRET		8	9	9	7	9	0	0	6	7	0	0	0	1	6	Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			
																Durée de l'exercice précédent *		12			
																Exercice N clos le		31122022	Exercice N-1 clos le		31122021
ACTIF		Brut 1										Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010									012								
		Autres*		014									016								
	Immobilisations corporelles*			028	4 400								030	390							
	Immobilisations financières* (1)			040									042								
	Total I (5)			044	4 400								048	390							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050									052								
		Marchandises *		060									062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 200								066	2 200								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	1 650								070	1 650							
		Autres * (3)		072	4 592								074	4 592							
	Valeurs mobilières de placement		080									082									
	Disponibilités		084	18 295								086	18 295								
	Charges constatées d'avance *		092									094									
	Total II		096	26 737								098	26 737								
	Total général (I + II)		110	31 137								112	390								
PASSIF																Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *														120	500		500			
	Ecart de réévaluation														124						
	Réserve légale														126						
	Réserves réglementées*														130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)														132						
	Report à nouveau														134	(1 593)		(1 593)			
	Résultat de l'exercice														136	23 269					
	Subventions d'investissement														137						
	Provisions réglementées														140						
	Total I														142	22 175		(1 093)			
Provisions pour risques et charges														154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées														156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours														164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *														166	2 771		1 400			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169) 1 793)														172	5 198					
	Comptes courants d'associés														173	603		200			
	Autres dettes														175						
	Produits constatés d'avance														174						
	Total III														176	8 572		1 600			
Total général (I + II + III)																180	30 747		507		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193									(4)	Dont dettes à plus d'un an		195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197									(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	4 400				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199									(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184					

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-2014

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise SAS A2L RENOVATION		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122022	Exercice N-1 clos le 31122021	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	87 561	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	87 562	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	4 469	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier : - immobilier :)			242	41 092	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	205	
	Rémunérations du personnel *			250	12 446	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	5 629	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	390	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	262	63	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	64 293
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	23 269	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347	348	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	23 269	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	23 269	
Régime de taxation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				1001		
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	993
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	dont divers { Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	649	Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	23 269	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	23 269	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseSAS A2L RENOVATION

Néant

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	4 400	444		446	4 400		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492	4 400	494		496	4 400		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	390	534		536	390
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	390	574		576	390

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisation		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT
(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **30 747** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **87 562** euros et un total **charges** de **64 293** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **23 269** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			4 400			4 400
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 400			4 400
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL				4 400			4 400

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels		390		390
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		390		390
TOTAL		390		390

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dé

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

A2L RENOVATION
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au capital social de 500 Euros
55 Chemin Lapujade
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 899 790 067

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente juin, à dix heures, l'actionnaire Président unique Monsieur ELGHORAB Ahmed, a établi ainsi qu'il suit le présent procès verbal.

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et établi :

L'actionnaire unique rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est la suivante :

- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations de l'exercice traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soit 23 269 euros :

- Réserves légales	50 Euros
- Report à nouveau	1 593 Euros
- Réserves diverses	21 625 Euros

TROISIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, Président, déclare, qu'il a passé au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associé unique.

Le Président
ELGHORAB Ahmed



A2L RENOVATION

Société par actions simplifiées unipersonnelle

Au capital social de 500 Euros

55 Chemin Lapujade

31200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 899 790 067

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

2nd RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élevant à la somme de 23 269 euros.

Après Affectation du résultat, la situation nette s'établira de la façon suivante :

- Capital social	500 Euros
- Réserves légales	50 Euros
- Report à nouveau	1 593 Euros
- Réserves diverses	21 625 Euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Fait à TOULOUSE,
Le 30 juin 2024**

L'actionnaire unique Président

ELGHORAB Ahmed

